



Conseil municipal Mardi 2 octobre 2018

Ordre du jour

PROCES-VERBAL

1. Conseil municipal du 29 mai 2018
2. Conseil municipal du 28 juin 2018

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS

3. Information affaires juridiques : SARL Agri services et LF Développement Kerlir Sport Immobiliers
4. Emprunt 2018 Arkéa Banque E&I

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES - FINANCES

5. Aménagement des archives communales : révision du plan de financement
6. Astreintes des services municipaux
7. Modification du tableau des effectifs

URBANISME - TRAVAUX- ENVIRONNEMENT

8. Approbation de la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation
9. ZAC de Kerdroual - Ventes :
 - a. Lot 6 B / Sarl Vipamat
 - b. Lot 6 E / Sarl Ameline-Poilvez
 - c. Lot 26 / Sas Powertrans
10. PLU - Secteur de Kerdroual : validation de l'intérêt général du projet de construction du centre technique municipal et adoption de la déclaration du projet emportant mise en comptabilité n° 1 du PLU
11. Saisine du Préfet du Morbihan préalable au transfert de biens, droits et obligations
12. Revente par l'établissement public foncier de Bretagne à la SCI dg de Kerdroual des parcelles cadastrées dc n°121 et dc n°122
13. Château d'eau de Kergalan : lancement de la procédure de désaffectation
14. Chemin de Saint Mathurin : Convention de servitude avec GRDF
15. Parking de Lomener : lancement de la procédure de désaffectation
16. Intégration dans le domaine communal de la parcelle CP 61 à Keraude
17. Communs du lotissement - rue Alexis Le Cadet : Intégration dans le domaine communal des voies et espaces
18. Dénomination de voies

19. Rue Maréchal De Lattre de Tassigny : lancement de la procédure de désaffectation
20. EPF Avenant à la convention opérationnelle
21. Approbation du cahier des charges de l'aménagement de l'espace public
22. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Lorient agglomération et la commune de Ploemeur pour la réalisation de travaux relatifs au Triskell
23. Adhésion au groupement de commandes initié par Lorient Agglomération pour l'achat de gaz et d'énergie

CULTURE

24. Office public de la langue bretonne – convention triennale